



## **ANNEXE N°2 : LISTE DES PRESTATIONS FOURNIES HABITUELLEMENT PAR L'ÉTABLISSEMENT**

**Prix TTC actualisés au : 01/02/2016**

Cette annexe mentionne l'ensemble des prestations offertes par l'établissement et celles expressément choisies par le Résident.

---

### **I. LES PRESTATIONS LIEES A L'HEBERGEMENT**

---

Cette prestation comprend :

#### **1.1. Les prestations d'accueil hôtelier**

- La location d'une chambre.
- L'ameublement de la chambre ainsi louée qui comprend : *un* lit médicalisé, chevet, une chaise, un fauteuil.
- L'utilisation et l'accès aux locaux collectifs et aux aménagements extérieurs.
- Le chauffage et l'éclairage.
- La fourniture et l'entretien du linge hôtelier par une société extérieure.
- L'entretien du linge personnel et du linge de toilette assuré par l'établissement (**tout le linge doit être marqué au nom du résident**)

#### **1.2. Les prestations de restauration**

- Les trois repas quotidiens (et la collation de l'après-midi) ;
- Les régimes alimentaires prescrits sont pris en compte ;
- Les repas de fête, anniversaire, les repas à thème...

Le résident peut inviter à ses frais les personnes de son choix au déjeuner ou au dîner en respectant un délai de prévenance de 48h.

#### **1.3. Les prestations d'entretien**

- Le nettoyage et l'entretien des locaux privatifs et collectifs

#### **1.4. Les prestations d'animation et de vie sociale :**

- Les participations quotidiennes aux animations internes prévues et organisées par le personnel salarié de l'établissement ;
- L'accès au poste général de télévision.

**Le prix de journée hébergement est fixé à 62.76€ TTC pour une chambre simple  
« Château »**

**Le prix de journée hébergement est fixé à 58.40€ TTC pour une chambre double  
« Château »**

**Le prix de journée hébergement est fixé à 58.40€ TTC pour une chambre simple  
« Résidence »**

**Le prix de journée hébergement est fixé à 56.12€ TTC pour une chambre double  
« Résidence »**

**Le prix de journée hébergement est fixé à 55.80€ TTC pour un couple /personne  
« Château »**

**Le prix de journée hébergement est fixé à 52.72€ TTC pour un couple/personne  
« Résidence »**

---

## **II. LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES**

---

Il est rappelé qu'un certain nombre de prestations occasionnelles peuvent être proposées soit par l'établissement, soit par des intervenants extérieurs et choisies à la carte par le résidant de façon tout à fait ponctuelle.

Ces prestations occasionnelles ne peuvent faire l'objet d'un avenant au contrat, mais seront facturées en fin de mois.

Les prix des prestations proposées par la résidence sont révisés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année dans le cadre de l'arrêté pris par le Ministère de l'économie et des finances.

- Les repas invités (hors boissons) **9.00€ /repas**
- Les prestations des intervenants extérieurs, telles que : coiffeur, esthéticienne, manucure, pédicure, font l'objet d'un affichage de prix. Les rendez-vous sont gérés directement par l'intervenant et les règlements sont effectués individuellement.

Fait à Saint Gervais sur Mare, le ....., en 2 exemplaires.

**Le Résident ou Représentant légal  
ou Mandataire**

*Mention « Lu et Approuvé »*

**Le Directeur de l'Etablissement**

*« Cachet de l'établissement »*